



Regularisation de sans papiers

Par **samir91**, le **31/10/2012 à 11:22**

Bonjour, je suis algerien entree en france avec un visa touristique en 2001 ,je souhaiterais entamer des demarche pour me faire regulariser sachant que j'ai encore les photocopies de mon passeport quelques preuves (factures d'achats), je me suis deja presenter a la sous prefecture en 2008 malheureusement on m,'a expliquer verbalement que mon dossier n'etait pas recevable par consequan,t j'ai pas deposer de demande,aujourd'hui j'ai presque douze ans en france et cette situation me pese beaucoup,ma question est simple comment faire? je vous remercie d'avance cordialement.

Par **AlexanderVas95**, le **31/10/2012 à 17:46**

Bonjour,rnrnPour un dossier de régularisation, il ne faut pas que les photocopies du passeport, il faut aussi le passeport en lui-même, pour prouver que les photocopies ne sont pas des faux.